



Mobilisation des actifs et des retraités à partir du 5 décembre

OUI ! Les retraités sont concernés ! Ils refusent la retraite à points !

« *Chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins* ». Nous tenons à ce principe juste qui a guidé le Conseil National de la Résistance pour mettre en place un système de retraite solidaire, qui réduit les inégalités au travail, qui attribue une pension en prolongement du meilleur salaire. Si les réformes successives ont aggravé sensiblement la situation, nous nous battons pour l'amélioration du système actuel et contre sa destruction.

« *Un euro cotisé donne les mêmes droits* ». Nous nous opposons à ce principe, qui entraîne les retraités actuels et futurs vers une paupérisation certaine et qui accentue à la retraite les inégalités de la vie active.

Réduire les inégalités

Le système actuel réduit les inégalités, il calcule la pension en ne prenant en compte que les meilleurs salaires, le dernier touché pendant 6 mois pour les fonctionnaires, les 10 (avant la « réforme » de 1993 qui a augmenté à 25) meilleures années pour le privé.

Le système à points reproduit les inégalités, la pension dépend de l'ensemble de la carrière. Cela tire la pension vers le bas et pénalise davantage celles et ceux qui ont galéré en début de carrière et en subissant des petits boulots mal payés, des interruptions de carrière, du temps partiel...). Les femmes, déjà pénalisées dans le système actuel, le seront encore davantage. Comme le dit E. Macron, le monde se partage en deux, entre « ceux qui ont réussi » (et ont beaucoup de points et une belle retraite) et « ceux qui ne sont rien » (et ont une retraite de m...).

Garantie du niveau de pension

Le système actuel permet de connaître le montant de la pension. Que ce soit dans les régimes du privé comme ceux du public, les règles de liquidation permettent à chaque retraité de connaître longtemps à l'avance le montant de ses droits. Il suffit de connaître deux éléments, le salaire pris en compte et la durée validée de cotisations par rapport à celle exigée (37,5 ans, augmentée par les « réformes » à 41,5 ans et programmée à 43 ans). Pour une durée complète, la pension s'élève à environ 75 % du salaire pris en compte.

Le système à points ne garantit rien, il fige le taux de cotisation et ne s'engage absolument pas sur le montant de la pension. Il faudrait cotiser environ 11,11 € pour acheter un point et lors du départ, le nombre de points déterminera le montant de la pension en fonction de la valeur du point, fixée en 2025 à 0,495 € en cas de départ à 62 ans, 0,5225 € à 63 ans, 0,55 € à 64 ans, 0,5775 € à 65 ans et 0,605 € à 66 ans. C'est illisible, et ces valeurs changeraient chaque année, de façon à équilibrer les comptes. De combien seraient-elles dans 10 ou 30 ans ?